

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 16 JUIN 2021

Compte-rendu : affiché au siège de la CAPCA du 22/06/2021 au 22/08/2021

Début de séance : 15h13

Secrétaire de séance : Adrien FÉOUGIER

Présents : 52
Procurations : 15
Votants : 67

DÉLIBÉRATION n°2021-06-16/156 : AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ PUBLIC INTITULÉ "ACHATS D'ORDINATEURS PORTABLES NEUFS ET DE LOGICIELS INFORMATIQUES POUR LES ÉLÈVES DE CM2"

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 49 pour, 0 contre et 18 abstentions :

- Autorise le Président à signer le marché public intitulé « achats d'ordinateurs portables neufs et de logiciels informatiques pour les élèves de CM2 » à l'entreprise : STIMPLUS pour un montant total minimum de 196 745 € (Offre de base)
- Dit que les crédits sont inscrits au compte 60632 du budget principal de l'année 2021.

16H07 : Arrivée de Gilbert BOUVIER

Présents : 53
Procurations : 15
Votants : 68

DÉLIBÉRATION n°2021-06-16/157 : MODALITÉS D'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE EAU POTABLE ET PRINCIPE DE SA MISE EN ŒUVRE SUR LE PÉRIMÈTRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PRIVAS CENTRE ARDÈCHE

Un projet d'amendement est présenté par MM. Ali-Patrick LOUAHALA, et rejeté selon les votes suivants : 21 pour, 47 contre et 0 abstention.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 49 pour, 0 contre et 19 abstentions :

- **Approuve** les modalités d'exercice de la compétence eau potable et le principe de sa mise en œuvre sur le périmètre de la CAPCA

16H46 : Départ de Karine TAKES (pouvoir à Éric SEIGNOBOS)
16h46 : Départ de Christian ALIBERT (pouvoir à Alain SALLIER)
17h02 : Départ d'Hélène BAPTISTE (pouvoir Jeanne VOIRY)

Présents : 50
Procurations : 18
Votants : 68

DÉLIBÉRATION n°2021-06-16/158 : DEMANDE D'ADHÉSION DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PRIVAS CENTRE ARDÈCHE POUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES DE PRIVAS, CREYSSELLES, POURCHÈRES, PRANLES, AJOUX, GOURDON, COUX, SAINT-ÉTIENNE-DE-SERRE, SAINT-JULIEN-DU-GUA, CHALENCON, GLUIRAS, BEAUVÈNE, SAINT-CIÈRGE-LA-SERRE, MARCOLS-LES-EAUX, LYAS, VEYRAS ET SAINT-PRIEST AU SYNDICAT MIXTE OUVÈZE PAYRE

Un projet d'amendement est présenté par MM. Ali-Patrick LOUAHALA, et rejeté selon les votes suivants :
5 pour, 63 contre et 0 abstention.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 50 pour, 0 contre et 18 abstentions :

- **DE SOLLICITER** l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche pour le territoire des Communes de Privas, Creysseilles, Pourchères, Pranles, Ajoux, Gourdon, Coux, Saint-Étienne-de-Serre, Saint-Julien-du-Gua, Chalencon, Gluiras, Beauvène, Saint-Cièrge-la-Serre, Marcols-les-Eaux, Lyas, Veyras et Saint-Priest au Syndicat Mixte Ouvèze Payre, en application des dispositions de l'article L. 5211-18 du CGCT, à effet au 1^{er} janvier 2022 ;
- **ADOpte** un principe de réciprocité avec les communes de la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron sur leur demande d'adhésion au Syndicat Mixte Ouvèze Payre ;
- **DE DONNER POUVOIR** au Président pour notifier cette délibération portant demande d'adhésion auprès de Monsieur le Président du Syndicat Mixte Ouvèze Payre ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout acte affairant à l'exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION n°2021-06-16/159 : DEMANDE D'ÉTUDE D'INTÉGRATION DES COMMUNES DE DUNIÈRE-SUR-EYRIEUX, LES OLLIÈRES-SUR-EYRIEUX ET SAINT-SAUVEUR-DE-MONTAGUT APRÈS RÉSULTATS DU SCHEMA DIRECTEUR (DIAGNOSTIC)

Un projet d'amendement est présenté par MM. Ali-Patrick LOUAHALA, et rejeté selon les votes suivants :
7 pour, 61 contre et 0 abstentions.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 48 pour, 2 contres et 18 abstentions :

- **DE SOLLICITER** le Syndicat d'eau potable Crussol - Pays de Vernoux, afin de mener une étude d'intégration des communes de Dunière-sur-Eyrieux, Les Ollières-sur-Eyrieux et Saint-Sauveur-de-Montagut dès le rendu technique des diagnostics en cours menés par la CAPCA ;
- **DE DONNER POUVOIR** au Président pour notifier cette délibération portant demande d'étude d'intégration auprès de Monsieur le Président du Syndicat d'eau potable Crussol - Pays de Vernoux ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout acte affairant à l'exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION n°2021-06-16/160 : CONVENTION DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE DU SERVICE PUBLIC DE PRODUCTION D'EAU POTABLE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION UNIQUE RHÔNE-EYRIEUX

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 50 pour, 0 contre et 18 abstentions :

- **Approuve** la convention de délégation du service publics de production d'eau potable de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche sur le périmètre des communes de La Voulte-sur-Rhône, Saint-Fortunat-sur-Eyrieux, Saint-Laurent-du-Pape et Saint-Vincent-de-Durfort au Syndicat Intercommunal à Vocation Unique Rhône-Eyrieux, en application des dispositions de l'article 14 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019, repris dans l'article L5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), à compter du 1^{er} septembre 2021 pour une durée de quatre mois ;
- **Autorise** le Président à signer ladite convention, et tous documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION n°2021-06-16/161 : DEMANDE D'ADHÉSION DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PRIVAS CENTRE ARDÈCHE POUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES DE BEAUCHASTEL, LA VOULTE-SUR-RHÔNE, SAINT-FORTUNAT-SUR-EYRIEUX, SAINT-LAURENT-DU-PAPE ET SAINT-VINCENT-DE-DURFORT AU SYNDICAT D'EAU POTABLE CRUSSOL-PAYS DE VERNOUX

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 54 pour, 0 contre et 14 abstentions :

- **DE SOLLICITER** l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche pour le territoire des Communes de Beauchastel, La Voulte-sur-Rhône, Saint-Fortunat-sur-Eyrieux, Saint-Laurent-du-Pape et Saint-Vincent-de-Durfort au Syndicat d'eau potable Crussol-Pays de Vernoux, en application des dispositions de l'article L. 5211-18 du CGCT, à effet au 1^{er} janvier 2022 ;

- **DE DONNER POUVOIR** au Président pour notifier cette délibération portant demande d'adhésion auprès de Monsieur le Président du Syndicat d'eau potable Crussol-Pays de Vernoux ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout acte affairant à l'exécution de la présente délibération.

17H28 : Départ de Martine FINIELS

Présents : 49
 Procurations : 17
 Votants : 66

DÉLIBÉRATION n°2021-06-16/162 : ATTRIBUTION DU MARCHÉ PUBLIC "TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA MORPHOLOGIE ET DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE DE L'OUVÈZE SEUIL MURE"

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 66 pour, 0 contre et 0 abstention :

- **Approuve** le classement des offres, annexé à la présente délibération, du marché public intitulé « Travaux de restauration de la morphologie et de la continuité écologique de l'Ouvèze seuil Mure » ;
- **Attribue** le marché public « Travaux de restauration de la morphologie et de la continuité écologique de l'Ouvèze seuil Mure » groupement d'entreprises SJTP (mandataire) / BERTHOULY, pour un montant total de 693 592.42 € H.T. ;
- **Autorise** Monsieur le Président à signer le présent marché avec le groupement d'entreprises SJTP (mandataire) / BERTHOULY ;
- **Dit** que les crédits sont inscrits au compte 2128 du budget principal de l'année 2021.

17H32 : Départ de Christophe MONTEUX

Présents : 48
 Procurations : 17
 Votants : 65

DÉLIBÉRATION n°2021-06-16/163 : FIXATION DU MONTANT DE LA REDEVANCE POUR L'INSTALLATION DE TROIS CENTRALES PHOTOVOLTAÏQUES SUR DES BATIMENTS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PRIVAS CENTRE ARDÈCHE

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 65 pour, 0 contre et 0 abstention :

- Autorise l'exploitation par la SCIC Centrales Villageoises du Val d'Eyrieux, sous le régime des occupations temporaires du domaine public et privé des toitures des bâtiments suivants :
 - Bâtiment sis à Saint-Sauveur-de-Montagut pôle d'activité Le Moulinon,
 - Bâtiment sis à Vernoux-en-Vivarais, Pôle d'activité du Bourget,
 - Bâtiment sis à Vernoux-en-Vivarais, rue Ferdinand Buisson, Salle Louis Nodon
- Fixe la redevance de l'occupation temporaire du domaine public et privé pour l'installation et l'exploitation de centrales photovoltaïques au montant de 0,50 €/m² par panneaux solaires photovoltaïques installés ;
- Charge Monsieur le Président, ou son représentant, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

L'ordre de passage des délibérations 2021-06-16/179 et 2021-06-16/180 (rapporteur Gilbert MOULIN) a été modifié.

DÉLIBÉRATION n°2021-06-16/179 : AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ PUBLIC INTITULÉ "COLLECTE ET TRANSFERT DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES EN BACS ET DES CARTONS DES PROFESSIONNELS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PRIVAS CENTRE ARDÈCHE"

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 65 pour, 0 contre et 0 abstention :

- **Autorise** le Président à signer le marché public intitulé « Collecte et transfert des ordures ménagères résiduelles en bacs et des cartons professionnels sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche » avec l'entreprise VÉOLIA ONYX AUVERGNE.

- **Dit** que les crédits sont inscrits au compte 611 du budget principal de l'année 2021.

DÉLIBÉRATION n°2021-06-16/180 : SOUTIEN À LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'ARDÈCHE POUR LA COLLECTE DES PLASTIQUES AGRICOLES

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 65 pour, 0 contre et 0 abstention :

- **Alloue** à la Chambre d'agriculture de l'Ardèche une aide de 700 € pour l'organisation de la collecte des plastiques agricoles sur son territoire en 2021.

16H46 : Départ de Gilbert MOULIN (pouvoir à Olivier NAUDOT)

16h46 : Départ de Sandrine CHAREYRE (pouvoir à Chantal HAMM)

Présents : 46

Procurations : 18

Votants : 64

DÉLIBÉRATION n°2021-06-16/164 : LANCEMENT DE L'APPEL À PROJET "TRAVAILLER AUTREMENT" POUR LA CRÉATION DE NOUVEAUX ESPACES DE TRAVAIL PARTAGÉ EN CENTRE ARDÈCHE

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 64 pour, 0 contre et 0 abstention :

- Approuve les objectifs que la CAPCA se fixe en matière de développement de nouveaux espaces de travail partagé ;
- Abroge le « règlement d'aide à la création et au développement d'espaces numériques collaboratifs » adopté en 2018 ;
- Approuve le lancement de l'appel à projet « travailler autrement » qui vise à soutenir la création ou le développement de nouveaux espaces de travail partagé ;
- Autorise le Président à signer tous les documents afférents à cette opération.

Délibération n°2021-06-16/165 : MODIFICATION DES CONDITIONS DE VERSEMENT DES AIDES À L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE PRÉCÉDEMMENT ATTRIBUÉES

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 54 pour, 2 contres et 8 abstentions :

- Décide de modifier les conditions de versement des aides à l'immobilier d'entreprise précédemment attribuées en autorisant le versement sur le seul critère de réalisation de l'investissement porté par le demandeur ;
- Autorise le Président à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

16H46 : Départ de Christophe VIGNAL (pouvoir à Didier TEYSSIER)

Présents : 45

Procurations : 18

Votants : 63

DÉLIBÉRATION n°2021-06-16/166 : ART MALT BIO / ADAPTATION DES CONDITIONS LOCATIVES

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 63 pour, 0 contre et 0 abstention :

- Décide d'acter le principe d'un report de loyer sur une période de 12 mois à compter du mois d'août 2021, assorti d'une clause de retour à meilleure fortune, au profit de la société Art Malt Bio ;
- Autorise le Président à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION n°2021-06-16/167 : AIDE À L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE / SAS FREGATE AERO – LA VOULTE-SUR-RHÔNE

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 63 pour, 0 contre et 0 abstention :

- **Accorde** dans le cadre de sa politique de développement économique une aide à l'immobilier d'entreprise, sous la forme d'une subvention d'un montant de 50 000 € ;
- **Autorise** Monsieur le Président à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération, et notamment la convention d'octroi de l'aide à l'immobilier d'entreprise

17h55 : départs de Jérôme LEBRAT et Sylvie ANDRÉ-COSTE

Présents : 43
Procurations : 16
Votants : 59

DÉLIBÉRATION n°2021-06-16/168 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À "GARAGE RONJAT" (CHOMERAC) / ÉPICERIE "VIVAL" (LE POUZIN)

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 59 pour, 0 contre et 0 abstention :

- Alloue une subvention de 5 000,00 euros à l'entreprise « Garage Ronjat » située à Chomérac, pour son projet de développement et d'investissement ;
- Autorise le Président à signer la convention afférente à la présente décision, ci-annexée ;
- Alloue une subvention de 1 686,98 euros à l'entreprise « EURL Vival PC » située au Pouzin, pour son projet de développement et d'investissement ;
- Autorise le Président à signer la convention afférente à la présente décision, ci-annexée ;

DÉLIBÉRATION n°2021-06-16/169 : COMPROMIS DE VENTE LOT N°3 DE LA ZAE LES ILLONS SUR LA COMMUNE DE LE POUZIN À MONSIEUR YEKUP COBAN

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 59 pour, 0 contre et 0 abstention :

- **APPROUVE** la cession par la CAPCA à Monsieur Yekup COBAN de la parcelle suivante :

Commune	Section et n°	Surface après bornage	Dont zone non aedificandi	Surface cédée	Prix de vente
Le Pouzin	ZB 407 Lot 3	2 862 m ²	771 m ²	2 862 m ²	53 268 €

- **APPROUVE** le compromis de vente concernant la parcelle ZB 407 annexé à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer lesdits documents ainsi que tout autre document relatif à l'exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION n°2021-06-16/170 : FIXATION DU RATIO POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 59 pour, 0 contre et 0 abstention :

- **Décide** de fixer à 100 % le ratio d'avancement de grade pour l'ensemble des grades inscrits au tableau des effectifs de la collectivité.

DÉLIBÉRATION n°2021-06-16/171 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 59 pour, 0 contre et 0 abstention :

- **Décide** de créer un poste à temps complet d'attaché territorial ;
- **Décide de** créer un poste à temps complet d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe ;
- **Décide de** créer un poste à temps complet d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe ;
- **Décide de** créer deux postes à temps complet d'adjoint technique ;
- **Décide de** créer un poste à temps complet d'agent de maîtrise au 17 mai 2021 ;
- **Décide de** créer un poste à temps complet d'agent de maîtrise au 1^{er} juin 2021 ;
- **Décide de** supprimer un poste à temps complet d'adjoint technique principal de 1^{er} classe ;
- **Décide de** supprimer trois postes à temps complet d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe ;
- **Décide de** créer un poste à temps complet de rédacteur territorial ;
- **Décide de** supprimer un poste à temps complet de technicien principal de 2^{ème} classe ;
- **Décide de** supprimer un poste à temps non complet (28h/35h) d'adjoint technique ;

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PRIVAS CENTRE ARDÈCHE

1 rue Serre du Serret, BP 337 – 07 003 Privas Cedex

Téléphone : 04 75 64 07 07 / Fax : 04 75 30 53 94 / agglo@privas-centre-ardeche.fr / www.privas-centre-ardeche.fr

- **Décide de** créer un poste non permanent à temps complet d'attaché territorial sur le dispositif volontariat territorial en administration pour une durée maximale de 18 mois ;
- **Décide** de modifier en ce sens le tableau des effectifs de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche ;
- **Précise** que les crédits nécessaires à la rémunération des agents ainsi nommés et les charges sociales s'y rapportant sont inscrits au budget principal de la collectivité, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

DÉLIBÉRATION n°2021-06-16/172 : AUTORISATION DE RECRUTEMENT DE PERSONNES EN CONTRAT PARCOURS EMPLOI COMPÉTENCES (PEC)

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 59 pour, 0 contre et 0 abstention :

- **Décide** d'autoriser le Président à recruter des personnes dans le cadre du dispositif Parcours emploi compétences (PEC) ;
- **Charge** le Président de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature de leurs fonctions et de leur profil ;
- **Indique** que la présente délibération vaut aussi bien pour la conclusion d'un contrat initial que pour son renouvellement ;
- **Précise** que les crédits nécessaires à la rémunération des agents et au paiement des charges sociales s'y rapportant sont inscrits au budget ;
- **Autorise** le Président à signer tous documents relatifs à la présente délibération.

DÉLIBÉRATION n°2021-06-16/173 : DÉLÉGATIONS DE POUVOIRS AU BUREAU / ABROGATION DÉLIBÉRATION N°2021-05-12/125

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 59 pour, 0 contre et 0 abstention :

- Approuve l'abrogation de la délibération n° 2021-05-12/125 du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche relative aux délégations de pouvoir au Bureau.

18h30 : Départ de François GIRAUD (pouvoir à Marie-Josée VOLLE)

Présents : 42
Procurations : 17
Votants : 59

DÉLIBÉRATION n°2021-06-16/174 : ADOPTION DU PACTE DE GOUVERNANCE

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 56 pour, 2 contre et 1 abstention :

- Adopte le pacte de gouvernance entre la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche et ses communes membres.

DÉLIBÉRATION n°2021-06-16/175 : APPROBATION DE DÉPOT DU DOSSIER D'ÉLIGIBILITÉ RÉSORPTION DE L'HABITAT INSALUBRE ET DEMANDE DE FINANCEMENT DES ÉTUDES SUR LA COMMUNE DE LA VOULTE-SUR-RHÔNE / ILOT FOMBARLET TEMPLE

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 59 pour, 0 contre et 0 abstention :

- Approuve le principe de reconstitution de cet îlot Fombarlet Temple sur la base du dossier présenté ;
- Valide le dossier de demande d'éligibilité au dispositif résorption de l'habitat insalubre ;
- Valide le montant prévisionnel des études s'élevant à 40 500 € H.T. soit 48 600 € T.T.C. ;
- Autorise Monsieur le Président à solliciter auprès de l'Agence nationale de l'habitat les aides au taux maximum pour cette opération ;
- Autorise la CAPCA à financer le reste à charge de cette opération en partenariat avec la Ville de La Voulte-sur-Rhône ;
- Autoriser Monsieur le Président à déposer ce dossier auprès des services de l'ANAH, et à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PRIVAS CENTRE ARDÈCHE

1 rue Serre du Serret, BP 337 – 07 003 Privas Cedex

Téléphone : 04 75 64 07 07 / Fax : 04 75 30 53 94 / agglo@privas-centre-ardeche.fr / www.privas-centre-ardeche.fr

DÉLIBÉRATION n°2021-06-16/176 : RÉSORPTION DE L'HABITAT INSALUBRE SUR LA COMMUNE DE LA VOULTE-SUR-RHÔNE / ILOT FOMBARLET-TEMPLE / CONVENTION D'ÉTUDES ET DE VEILLE FONCIÈRE N°07B009 – AVENANT N°1

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 59 pour, 0 contre et 0 abstention :

- Autorise Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 à la convention n°07B009 et tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

18h30 : Départ de Didier TEYSSIER

Présents : 41

Procurations : 16

Votants : 57

DÉLIBÉRATION n°2021-06-16/177 : FIXATION DES TARIFS DU CENTRE AQUATIQUE CAP'AZUR ET MODALITÉS DE MISE À DISPOSITION DES PISCINES COMMUNAUTAIRES

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 57 pour, 0 contre et 0 abstention :

- **I. Fixe** comme suit les conditions tarifaires du centre aquatique CAP'AZUR :

1 – Conditions tarifaires et accès

1.1 - Entrées CAP'AZUR

Toutes les entrées se feront grâce à des cartes « identification par radio fréquence » (RFID) ou tickets jetables générés par le logiciel de caisse de la société ELISATH.

Les entrées seront vendues soit :

- à l'unité,
- par carte de 12 entrées,
- par carte horaire de 10h et 20h,
- par des formules « pass ».

➤ Tarifs

	Tarifs habitants CAPCA	Tarifs habitants hors CAPCA
Entrée unitaire	4,50 €	5,50 €
Carte 12 entrées adulte	45,00 €	55,00 €
Entrée réduite	3,50 €	4,50 €
Carte 12 entrées	35,00 €	45,00 €
Entrée 4-17 ans	3,00 €	4,00 €
Carte 12 entrées enfants	30,00 €	40,00 €
Pass aquatique / mois de septembre à juin	30 € / mois	40 € / mois
Pass aquatique / mois en Juillet et août	40 € / mois	50 € / mois
Carte 10 h	27,00 €	37,00 €
Carte 20 h	48,00 €	58,00 €

Le tarif Agglo s'applique pour les résidents du territoire des communes rattachées à la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche sur présentation d'un justificatif.

Les cartes 12 entrées, les cartes horaires et les Pass comprendront les éléments relatifs à l'utilisateur, à savoir :

- nom et prénom,
- adresse mail,
- code postal et ville de résidence.

La carte horaire comprend un temps gratuit dans les vestiaires de 15 minutes par entrée. Pour la carte horaire

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PRIVAS CENTRE ARDÈCHE

1 rue Serre du Serret, BP 337 – 07 003 Privas Cedex

Téléphone : 04 75 64 07 07 / Fax : 04 75 30 53 94 / agglo@privas-centre-ardeche.fr / www.privas-centre-ardeche.fr

10 h, l'utilisateur devra recharger sa carte dès lors qu'il est en-dessous du seuil de 100 minutes.

Pour la carte horaire 20 h, l'utilisateur devra recharger sa carte dès lors qu'il est en-dessous du seuil de 112 minutes.

Les Pass seront valables du 1^{er} à la fin du mois. Ces Pass pourront être achetés à partir du 15 du mois précédent.

➤ Tarifs réduits

Le tarif réduit s'applique aux personnes bénéficiaires du minimum vieillesse, du RSA, de l'allocation Adulte handicapé, aux demandeurs d'asile, aux demandeurs d'emplois et aux étudiants sur présentation d'un justificatif de situation.

➤ Accès à titre gratuit

L'accès gratuit s'applique pour les enfants de moins de 4 ans, sur présentation d'une pièce d'identité (carte d'identité ou livret de famille), et pour les accompagnants des personnes titulaires d'une carte CMI d'invalidité ayant la mention « besoin d'accompagnement ».

1.2 - Animations CAP'AZUR

Sur réservation	Tarifs habitants CAPCA	Tarifs habitants hors CAPCA
Bébés Cap	65 € les 10 séances	75 € les 10 séances
Natation ludique	60 € les 10 séances	70 € les 10 séances
Stage natation (vacances période scolaire hors été)	35 € les 5 séances	45 € les 5 séances
Perfectionnement adolescent	70 € les 10 séances	80 € les 10 séances
Perfectionnement adulte	80 € les 10 séances	90 € les 10 séances
Aqua bike	100 € les 10 séances 13 € la séance	110 € les 10 séances 15 € la séance
Aqua training	100 € les 10 séances	110 € les 10 séances
Aqua phobie	70 € les 10 séances	80 € les 10 séances
Aqua Santé	70 € les 10 séances	80 € les 10 séances

1.3 - Autres

	Tarifs
Bonnet de bains	4 €
Carte d'accès	2 €

2 - Gestion des problèmes techniques entraînant l'évacuation des bassins

En cas de problème technique entraînant l'évacuation des bassins, l'utilisateur pourra bénéficier d'un « bon de retour » à retirer auprès de l'accueil dès lors qu'il est resté moins de 30 minutes dans l'établissement.

3 - Création d'une nouvelle carte en cas de perte

Dans le cas où un usager perd sa carte d'accès, elle sera supprimée de la base de données. La création informatique d'une nouvelle carte sera à acquérir pour un coût s'élevant à 2 €.

4 - Type de paiement accepté

Le règlement d'accès à l'établissement pourra s'effectuer :

- en espèces,
- par chèque,
- par carte bancaire,
- en paiement différé,
- par prélèvement automatique,
- par chèques vacances,
- par coupon sport.

5 - Limitation dans le temps des cartes RFID

La date de péremption des cartes d'entrée à la piscine est fixée à 2 ans à la date d'achat.

6 - Invitations

Dans le cadre de jeux concours organisés par la CAPCA, il pourra être offert des entrées gratuites à la piscine selon les modalités suivantes et par année civile :

- 1 carte 12 entrées
- 10 entrées unitaires.

Pour ce faire, une contre-marque sera remise à l'utilisateur qui devra l'échanger contre une entrée auprès de l'accueil de la piscine dans un délai d'un an.

- **II. Fixe** comme suit les conditions tarifaires de location des piscines communautaires aux associations sportives :

	Tarifs
Location ligne d'eau bassin sportif CAP'AZUR	20 € / h
Location bassin d'apprentissage CAP'AZUR	30 € / h
Location ligne d'eau bassin Piscine Tournesol à Beauchastel	15 / h

- **Fixe** le montant annuel de la location du bassin d'apprentissage à l'association PRIVAS LOISIRS à 4000 euros.
- **Précise** que les conventions type de mise à disposition des piscines communautaires aux associations sportives seront soumises à l'approbation du bureau.
- **III. Fixe** comme suit les conditions tarifaires des cours de natation délivrés par les maîtres-nageurs sauveteurs, titulaires et contractuels, de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche :

	Tarifs
Cours particuliers de natation	60 € les 5 séances

- **Fixe** la répartition financière suivante entre les MNS, titulaires et contractuels, de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche et la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche :

MNS	Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche
60 %	40 %

- **Approuve** le projet de convention ci-annexé portant réglementation des cours de natation avec les MNS, titulaires et contractuels, de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche ;
- **Autorise** le Président à signer les conventions portant réglementation des cours de natation avec les

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PRIVAS CENTRE ARDÈCHE

1 rue Serre du Serret, BP 337 – 07 003 Privas Cedex

Téléphone : 04 75 64 07 07 / Fax : 04 75 30 53 94 / agglo@privas-centre-ardeche.fr / www.privas-centre-ardeche.fr

DÉLIBÉRATION n°2021-06-16/178 : FIXATION DU MONTANT DE LA REDEVANCE POUR L'EXPLOITATION DU SNACK DU CENTRE AQUATIQUE CAP'AZUR

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 57 pour, 0 contre et 0 abstention :

- Autorise l'exploitation commerciale du snack du centre aquatique CAP'AZUR par Monsieur Bruno DURAND gérant de l'EIRL Boulangerie Ardéchoise, sous le régime des occupations temporaires du domaine public ;
- Fixe la redevance de l'occupation temporaire du domaine public pour l'exploitation du snack du centre aquatique CAP AZUR comme suit pour la période du 29 juin 2021 au 30 septembre 2021 :
 - Une part fixe d'un montant de 250 € par mois.
 - Une part variable d'un montant de 2 % du chiffre d'affaires.

DÉLIBÉRATION n°2021-06-16/181 : STRATÉGIE FONCIÈRE FORESTIÈRE / CANDIDATURE À L'APPEL À PROJETS DE LA DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT "ANIMATION POUR LE REGROUPEMENT DE LA GESTION ET DU FONCIER FORESTIER EN RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES"

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 57 pour, 0 contre et 0 abstention :

- Approuve l'engagement de l'agglomération dans l'élaboration d'une stratégie forestière territoriale ;
- Autorise Monsieur le Président à déposer le dossier de candidature à l'appel à projets de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt "animation pour le regroupement de la gestion et du foncier forestier en région Auvergne-Rhône-Alpes" et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

DÉLIBÉRATION n°2021-06-16/182 : PROPOSITION D'OUVERTURE DU FONDS RÉGION UNIE POUR LES AGRICULTEURS VICTIMES DU GEL

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 57 pour, 0 contre et 0 abstention :

- Valide le principe de l'ouverture du Fonds Région Unie (FRU) en direction des exploitations agricoles victimes du dernier épisode de gel ;
- Autorise le président à signer l'avenant à la convention avec la Région.

Fin de séance : 18h47